



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 19 NOVEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze, le dix-neuf novembre, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

LARGEAU Béatrice, GILBERT François, PRESTAT-BERTHELOT Françoise, GUILLEMINOT Nicolas, LAMBERT Nicole, ROUVREAU Laurent, CLISSON Brigitte, DEVAUD Patrick, LONGEARD Daniel, GIRARD Jean, GRASSIGNOUX Jean-Louis, VERDON Laurence, GUILBAUD Jean-Pierre, PROD'HOMME Isabelle, YOU Armelle, GAUTIER Didier, CHARPRENET Stéphanie, KOUAKOU Philippe, HERVE Karine, SI ZIANI Nora, BOIVIN Albert, DE GOUVEIA Dilia, SECHERET Nicole, BELY Françoise, GARNIER Jean-Paul, CHEVALIER Judicaël, PROUST Magaly, BEAUCHAMP Claude, MAGNAVAL Catherine

Pouvoirs :

BERTIN Gilles donne procuration à LONGEARD Daniel
DEFAYE Sylvie donne procuration à ARGENTON Xavier

Absence excusée : TEZENAS DU MONTCEL Dominique

Secrétaires de séance : PROD'HOMME Isabelle, GAUTIER Didier

SOMMAIRE

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	1
AFFAIRES TECHNIQUES	2
2 - PALAIS DES CONGRES - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX - LOT N°2 : DÉSAMIANPAGE – AVENANT 1	2
ASSURANCES	3
3 - APPEL D’OFFRES POUR LES ASSURANCES - APPROBATION DES OFFRES RETENUES PAR LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES	3
RESSOURCES HUMAINES	5
4 - CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	5
INFORMATIQUE	6
5 - ADHÉSION SIGIL	6
AFFAIRES FONCIERES	8
6 - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN	8
QUESTIONS DIVERSES	9
7 - SACRE FESTIVAL - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MECENAT ET ACCEPTATION DE DONS	9

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Mme SECHERET : Commande n°296 concernant une prestation d'assistance juridique. Est-ce toujours pour le même problème d'agent ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme SECHERET : Commande n°311 concernant la location d'un carrousel pour les fêtes de fin d'année. Est-ce que ce sera payant ou gratuit comme l'année passée ?

Mme CHARPRENET : Ce sera payant à hauteur de 1 €.

Mme PROUST : Commande n°295 concernant une prestation de médiation et d'accompagnement d'agents de la collectivité. De quoi s'agit-il ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il s'agit d'une équipe d'agents rencontrant des soucis de cohabitation entre eux. Nous avons donc mis en place une procédure de médiation afin que les agents éprouvent un mieux-être au travail.

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

2 - PALAIS DES CONGRES - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX - LOT N°2 : DÉSAMIANTAGE – AVENANT 1

M. ROUVREAU : Par marché n° 2015010, les travaux de désamiantage du Palais des Congrès ont été confiés à l'entreprise Peinture Airvaudaise.

Il est envisagé des travaux supplémentaires d'un montant de 816 € TTC pour dépose d'une conduite amiantée Eaux Pluviales ce qui représente une augmentation de 2,49 % du montant initial du marché et porte ainsi son montant à la somme de 33 481,14 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à conclure avec l'entreprise Peinture Airvaudaise pour un montant de 816 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 903.330.231.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

O
O O
O

ASSURANCES

3 - APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES - APPROBATION DES OFFRES RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme CLISSON : Divers contrats d'assurances arrivant à échéance au 31/12/2015, une consultation des compagnies d'assurances a été lancée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Les risques concernés ont été décomposés en cinq lots distincts :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes,
- Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes,
- Lot n°4 : Protection juridique des agents et élus,
- Lot n°5 : Tous risques expositions.

La durée des marchés est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 novembre dernier et a attribué les marchés selon détail suivant :

- Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »

Candidat : SMACL ASSURANCES

Offre : Prestation Alternative n°1

Franchise : avec (10 000 €)

Taux : 3,01 €/m² HT

Prime annuelle : 194 030,74 € TTC

Pour ce lot, nous n'avons eu qu'une seule réponse, la SMACL. Pour mémoire, en 2015, le montant de cette assurance était de 75 237 € donc nous avons une importante augmentation. Nous avons eu beaucoup de gros sinistres durant les 4 ans écoulés notamment avec les incendies de Gutenberg et de l'église Saint-Laurent ce qui explique une forte augmentation de ce poste. Il a été convenu que si dans deux ans notre taux de sinistralité s'améliore nous pourrions peut-être relancer un marché et revoir ce lot.

- Assurance « Responsabilité et risques annexes »

Candidat : GROUPAMA

Offre : Offre de base

Franchise : sans

Taux : 0,165 % HT (sur le montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales, y compris budgets annexes)

Prime annuelle : 6 343 € TTC

Option : Protection juridique

Non retenue

Nous avons eu 2 réponses : SMACL et GROUPAMA. Pour 2015, le montant était de 5 596 € donc là aussi il y a une augmentation.

- Assurance « Flotte automobile et risques annexes »

Candidat : SMACL ASSURANCES

Offre : Prestation Alternative n°1

Franchise : avec (150 € - inférieur à 3,5 t/500 € - supérieur à 3.5 t/75 € - cyclos)

Prime annuelle : 35 195,79 € TTC

L'an dernier, la prime était de 25 305 €. Il y a une forte augmentation due à un taux de sinistralité important depuis 4 ans.

Option : Marchandises transportées

Franchise : sans

Prime annuelle : 212,40 € TTC

Option : Auto collaborateur (contrat de 2^{ème} ligne)

Franchise : sans

Prime annuelle : 314,32 € TTC

Option : Auto-missions Elus (contrat de 2^{ème} ligne)

Franchise : sans

Prime annuelle : 314,32 € TTC

Option : Tous risques engins

Franchise : avec (1 000 €)

Taux : 5,00 ‰ HT

Prime annuelle : 868,34 € TTC

Nous avons 90 véhicules dont 79 inférieurs à 3,5 tonnes. Nous avons eu 3 réponses.

- Assurance « Protection juridique des agents et élus »

Candidat : CABINET MOUREY ET JOLY / CFDP

Prime annuelle HT/agent : 1,43 €

Prime annuelle HT/élu : 1,43 €

Prime annuelle TTC : 260,80 € (pour une base de 130 agents et 33 élus)

- Assurance « Tous risques expositions »

Candidat : CABINET SARRE ET MOSELLE / HISCOX

Offre : Expositions temporaires

Franchise : sans

Taux Garantie séjour : 0,092 ‰ HT

Prime minimum par exposition : 50 € TTC

Prime provisionnelle irréductible : 300 € TTC

Taux Transport Objets fragiles - France : 0,5 ‰ HT

Taux Transport Objets fragiles - Europe : 0,7 ‰ HT

Taux Transport Objets fragiles - Monde : 1,0 ‰ HT

Taux Transport Objets non fragiles - France : 0,4 ‰ HT

Taux Transport Objets non fragiles - Europe : 0,6 ‰ HT

Taux Transport Objets non fragiles - Monde : 0,9 ‰ HT

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : Expositions permanentes

Franchise : sans

Prime annuelle : 300 € TTC

Taux : 0,92 ‰ HT

Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : Stockage d'œuvres

Prime annuelle : inclus dans la Prestation supplémentaire éventuelle n°1

Sur la totalité des 5 lots, nous avons un écart de 130 393 €. Nous devons en tenir compte sur notre budget 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour attribution des marchés d'une durée de 5 ans, aux entreprises précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

M. BEAUCHAMP : L'augmentation est importante à cause des sinistres qu'il y a eu. Y a-t-il des mesures prises pour la prévention des sinistres ? Nous avons voté des transferts de compétences par rapport à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine donc en théorie, si des agents passent de la Ville à la Communauté de communes, le matériel doit aussi passer à la Commune donc les primes d'assurances devraient plutôt baisser. Avons-nous tenu compte des transferts entre la Commune et la Communauté de communes ? Un montant de 135 000 € est important et si cela continu nous ne trouverons plus d'assurances.

Mme CLISSON : Sur le poste des dommages aux biens et risques annexes, nous n'avons eu qu'une seule réponse donc nous n'avons pas eu le choix.

M. ROUVREAU : Par rapport aux transferts de compétences, il n'y a pas beaucoup de véhicules concernés car ceux qui étaient liés, en ce qui concerne le scolaire, à la cantine sont restés Ville.

Mme CLISSON : Il n'y a pas de véhicules qui sont passés à la Communauté de communes. Le parc de véhicules Ville est le même.

M. BEAUCHAMP : Par rapport à des services comme la communication ou l'informatique qui ont des véhicules à disposition, comment cela se passe ? A un moment donné la Ville va être étranglée par tous ces frais.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y a beaucoup de bâtiments. Une étude a été faite pour rationaliser les bâtiments dont nous sommes propriétaires et qui sont inoccupés. Parmi les biens transférés, il n'y avait pas de véhicules. Les services techniques sont restés Ville et la majorité des véhicules assurés sont ceux des services techniques. Nous avons récupéré la balayeuse qui était communautaire ce qui nous a fait un engin en plus.

Mme PROUST : Sur les bâtiments, avec le transfert de la compétence scolaire, il y a au moins 4 établissements importants qui ne relèvent plus de la Ville.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui, mais comme ils se basent sur la sinistralité antérieure et que la Ville était utilisatrice de ces biens, la sinistralité paraît sur la Ville et non sur la Communauté de communes.

Mme PROUST : S'il y a moins de bâtiment cela pourrait venir compenser cette sinistralité dans une certaine mesure.

Mme BELY : S'il y a la possibilité, dans 2 ans, de revoir ces contrats, il faut absolument le faire.

Mme CLISSON : En espérant qu'il n'y ait pas de gros sinistres d'ici 2 ans.

Mme BELY : Il faut faire de la prévention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

4 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par délibération du 16 décembre 2014, la Commune a demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2016 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L (plus de 28h de travail par semaine) :

Liste des risques garantis :

- Décès : Taux 0,25%,
- Accident de service – Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) sans franchise : Taux 2%,
- Congé longue maladie, congé longue durée (y compris temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) sans franchise : Taux 2,38 %,
- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise 30 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire : Taux 0,82 %,

Taux global : 5,45 %,

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.

L'assiette d'indemnisation et de cotisation comprend : le traitement annuel brut des agents assurés, la nouvelle bonification indiciaire et le supplément familial de traitement.

Le contrat est régi sous le régime de la capitalisation totale (les prestations dues pour les sinistres en cours continuent à être prises en charge par l'assureur après la résiliation du contrat).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le (ou les) certificat(s) d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Le taux de l'an passé était de 4,39 % et cette année le taux proposé est de 5,45 % ce qui correspond à une cotisation de 130 137 € alors que sur le contrat précédent elle était de 104 115 €. Cela peut paraître élevé comme cotisation mais on ne peut pas se permettre d'être notre propre assureur et qui dit congé maladie dit aussi arrêt, remplacement etc. Il faut payer le salaire des personnels en arrêt puisque nous ne sommes subrogés par la Sécurité Sociale que pour les agents IRCANTEC. Nous avons des arrêts longs et cela nous permet de récupérer un peu de l'argent dépensé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

O
O O
O

INFORMATIQUE

5 - ADHÉSION SIGIL

M. GILBERT : Par délibération du 16 décembre 2010, la Communauté de communes de Parthenay a adhéré au SIGIL pour un montant annuel de 3 382,05 € TTC intégrant les frais d'adhésion pour l'ensemble des communes membres (Adilly, La Chapelle Bertrand, Châtillon sur Thouet, Fénerly, Parthenay, Pompaire, Le Tallud).

A ce jour, cette situation n'est plus cohérente puisque les frais d'adhésion au SIGIL des autres communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gatine sont pris en charge par les communes.

Afin d'harmoniser le mode d'adhésion, il est proposé aux communes de prendre en charge leur frais d'adhésion ventilés comme suit :

Commune	Contribution syndicale 2016
Adilly	180 €
Chapelle-Bertrand (La)	400 €
Châtillon-sur-Thouet	700 €
Fénerly	180 €
Parthenay	3 000 €
Pompaire	700 €
Tallud (Le)	700 €

Le SIEDS étant un syndicat de communes, la contribution syndicale est uniquement demandée aux communes et l'accès au SIGIL sera mis à disposition gratuitement pour la Communauté de communes Parthenay-Gatine.

La commune de Parthenay aura donc à charge le montant de son adhésion de 3 000 € HT par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modalités d'adhésion au SIGIL,
- de s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGIL, de la contribution syndicale annuelle de 3 000 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 928-820-6281,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Nous nous étonnions que dans une période où nous avons plutôt tendance à mutualiser pour diminuer les coûts, nous démutualisons une prestation qui coûtait à peu près 3 300 € avant et qui va coûter au final 5 800 € HT.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Etant donné que le SIEDS est un syndicat de communes nous ne pouvons pas adhérer en tant que Communauté de communes.

Mme PROUST : Cela a toujours été un syndicat de communes et avant apparemment on pouvait y déroger.

Mme BELY : Le montant TTC fait pratiquement le double, c'est beaucoup.

M. GILBERT : Tout en sachant que le prix a été négocié.

Mme PROUST : Vous ne devez pas bien négocier. Sur cette question où l'application du droit des sols est communautaire nous sommes plutôt dans une démarche de mutualisation. C'est dommage.

M. GILBERT : A partir du moment où les 33 autres communes paient, il fallait être cohérent par rapport à cela.

Mme PROUST : Oui, mais nous aurions pu harmoniser en sens inverse.

M. ROUVREAU : Comme l'a dit Françoise, il s'agit d'un syndicat de communes. Si demain, cette adhésion pouvait être faite au sein de la Communauté de communes, je pense que la répartition financière serait égale à celle qui existe aujourd'hui. Le tarif que la Communauté de communes avait auparavant était en décalage avec la réalité des tarifs qui sont pratiqués sur les autres communes.

M. GARNIER : A quoi correspond cette adhésion puisque aujourd'hui tout est numérisé ? Ce sont les mises à jour qui coûtent ce prix-là ?

M. GILBERT : Les mises à jour et l'accès.

M. GARNIER : L'accès est gratuit pour toutes les communes.

M. GILBERT : Il faut une adhésion pour accéder au service.

Mme PROUST : De plus, si nous voulons des documents papier cela a de nouveau un coût.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

AFFAIRES FONCIERES

6 - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Mme LAMBERT : Dans le cadre du transfert du magasin Gamm Vert le long du Boulevard Palissy, les Jardinerie Montplaisir, représentées par M. Grange, porteuse du projet de transfert du magasin Gamm Vert, souhaitent acquérir la parcelle BI n°66 boulevard Bernard Palissy à Parthenay, actuellement propriété communale.

Cette parcelle présente une superficie de 58 m² et a été estimée par le service des Domaines à 60 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre aux Jardinerie Montplaisir la parcelle BI n°66, boulevard Bernard Palissy à Parthenay, pour un montant de 60 €,*
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

Mme SECHERET : Cela veut donc dire que Gamm Vert va s'installer sur la zone Palissy ?

Mme LAMBERT : Si vous y êtes passée, il y a un bâtiment qui est lancé.

Mme SECHERET : Je ne savais pas ce que c'était.

Mme LAMBERT : Nous avons communiqué sur ce transfert.

Mme SECHERET : Pas en commission « Urbanisme ».

Mme LAMBERT : L'autre terrain ne nous appartenait pas mais nous avions cette petite parcelle.

Mme SECHERET : C'était la même chose pour le carrousel. Les années précédentes il passait en commission « Urbanisme » et cette année nous ne l'avons pas vu.

M. GARNIER : Par rapport à Gamm Vert, qui va payer la destruction des silos et des bâtiments ?

Mme LAMBERT : Pour le moment, cela leur appartient.

M. GARNIER : Ils vont quitter les locaux qu'ils occupent.

Mme LAMBERT : Il s'agit d'une propriété privée mais nous sommes en relation avec l'Etablissement Public Foncier pour voir ce que pourrait être l'avenir de cette parcelle. Il faut que Gamm Vert s'installe ailleurs et ensuite nous verrons avec eux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*



QUESTIONS DIVERSES

*M. LE MAIRE : Quelqu'un voit-il une objection à ce que nous passions le sujet suivant ce soir ?
Non. Je vous remercie.*

7 - SACRE FESTIVAL - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MECENAT ET ACCEPTATION DE DONNS

M. GILBERT : La Ville de Parthenay a organisé une manifestation intitulée « Sacré Festival » du 2 au 4 octobre 2015.

Un avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) concernant la reconnaissance d'intérêt général permet à la collectivité d'accepter des financements extérieurs.

Les entreprises suivantes ont souhaité être mécènes de cet évènement :

NOM	MONTANT
STAREVA	1 000 €
LECLERC	750 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les montants indiqués sous forme de dons et de délivrer les reçus fiscaux correspondants,
- d'approuver la convention de mécénat correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mécénat à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

M. LE MAIRE : Avant de continuer les questions diverses, je souhaiterais vous donner les informations suivantes :

- *Le jeudi 17 décembre à 16h au Palais des Congrès - rencontre de fin d'année avec l'ensemble des personnels de la Ville et du CCAS,*
- *En raison de cette rencontre, le Conseil Municipal du jeudi 17 décembre aura lieu à 20h30 au lieu de 20h.*

M. CHEVALLIER : Début novembre, nous avons été très étonnés de recevoir dans nos boîtes aux lettres une publicité commerciale du groupe allemand Lidl avec la mention suivante : « du 4 au 7 novembre, 0,50 € reversés pour chaque passage en caisse à la Ville de Parthenay pour le financement de la mise en accessibilité de la cantine scolaire de la Ville ».

Au-delà du thème choisi par Lidl pour s'attirer de la clientèle et qui pourrait nous entraîner, si on le souhaitait, dans des débats éthiques assez intéressants, deux questions à ce sujet-là : « Qui est à l'initiative de ce partenariat ? Pourquoi cette décision n'a pas fait l'objet d'un vote en Conseil Municipal ou au moins d'une discussion ?

M. LE MAIRE : Réponse 1 : Lidl et réponse 2 s'agissant d'un don, cela fera l'objet d'une délibération dès que nous serons saisis officiellement de cette proposition.

M. CHEVALIER : Qui a choisi le thème de l'accessibilité ? Est-ce vous qui l'avez proposé, est-ce eux ?

M. LE MAIRE : C'est Lidl.

M. CHEVALIER : Ils ont évoqué l'accessibilité de la cantine scolaire de Parthenay, eux-mêmes ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. CHEVALIER : Est-ce que cela a été partagé avec les autres centres commerciaux et les commerçants de la Ville ? Ce n'est pas rien comme partenariat. Lidl propose à ses clients, lors de leur passage en caisse, de faire une bonne œuvre ce qui est louable, mais c'est un peu particulier pour attirer de la clientèle, vous ne trouvez pas ?

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

M. CHEVALIER : Ce thème de l'accessibilité est quelque chose qui touche la sensibilité des gens. C'est un peu particulier et c'est pour cela que je voulais échanger avec vous. Qu'un grand groupe attire la clientèle en se saisissant de la difficulté qu'ont les gens à pouvoir accéder à un bâtiment public.

M. LE MAIRE : C'est un don, nous faisons beaucoup de partenariat avec les centres commerciaux tels que Leclerc, Hyper U etc.

M. CHEVALIER : C'est la première fois que je voyais cela sur une publicité.

M. LE MAIRE : Les associations sportives utilisent souvent la publicité pour solliciter des participations financières. Même chose pour le Sacré festival.

M. CHEVALIER : Ce n'est pas pareil.

M. LE MAIRE : C'est un mécène pour une œuvre publique c'est la même chose. Ce sont eux qui ont fait ce choix. Aujourd'hui, je ne peux rien présenter en Conseil Municipal car je ne suis pas saisi officiellement de la demande. Quand ce sera le cas, nous le passerons comme tout don.

M. CHEVALIER : C'est un don qui n'en est pas vraiment un si je peux me permettre. Evidemment, je suis favorable à tout mécénat mais ce don est un peu particulier. Si c'était Lidl qui donnait de l'argent à la Ville de Parthenay pour permettre les travaux d'accessibilité, là évidemment c'est très louable. Là, en échange, il faut passer en caisse.

M. LE MAIRE : Quand Hyper U ou autres verse des subventions aux associations, d'où vient l'argent ? Des passages en caisse.

Mme LARGEAU : Pour le Comité du Père Noël, cela fait 2 années de suite qu'avec Leclerc et Hyper U nous faisons une promotion où les gens achètent les livres à Leclerc et à Hyper U et les donnent pour le Comité du Père Noël.

M. CHEVALIER : Si je peux me permettre, ce n'est pas exactement la même chose.

Mme LARGEAU : C'est un peu dans le même registre.

M. CHEVALIER : Je ne suis pas du même avis que vous. C'est tout de même 0,50 € reversés pour chaque passage en caisse...

M. GUILLEMINOT : Leclerc ou Hyper U font des dons sur tickets de caisse pour les APE.

M. CHEVALIER : Vous me coupez la parole en plein milieu de ma phrase M. GUILLEMINOT.

M. BEAUCHAMP : Ce n'est pas tout à fait la même chose. D'un côté vous parlez d'associations mais là il s'agit d'une collectivité. C'est de l'argent privé qui va directement à une collectivité.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ce n'est pas l'Association de Parents d'Elèves qui perçoit mais la caisse de l'école. C'est pour une activité scolaire et non une activité privée.

M. CHEVALIER : C'était juste une remarque car nous avons été étonnés de voir cela dans nos boîtes aux lettres.

M. CHEVALIER : Je vais faire une petite intervention, si vous le permettez M. ARGENTON, avant de poser des questions concernant la thématique de la culture à Parthenay. Je souhaite, au nom de l'opposition municipale, vous faire part d'observations et de constatations qui nous interrogent fortement sur la méthode mise en place par la municipalité pour mettre en œuvre l'action culturelle à Parthenay.

M. ARGENTON, M. GILBERT, vous avez décidé que 2015 serait l'année de la culture dans notre ville. La culture, rempart contre l'ignorance qui est trop souvent la source des barbaries humaines comme nous le vivons malheureusement avec horreur dans le pays actuellement. Nous ne pouvions alors que nous réjouir de ce choix hautement symbolique pour mettre en avant le fort potentiel de Parthenay à être une ville innovante dans le domaine de la création artistique.

Seulement, très vite, des contradictions notables sont apparues. Après avoir, sans concertation réelle, imposé aux associations culturelles une baisse radicale de leurs subventions, vous avez l'aplomb de programmer un festival sans avoir mûrement réfléchi les réelles capacités de la Ville à le financer.

Quelle provocation, nous semble-t-il, pour les acteurs associatifs locaux qui, pour beaucoup, comptent le moindre euro pour espérer le fonctionnement de leurs ambitions et de pouvoir les satisfaire.

Oui, vous nous avez déjà signifié que le financement n'était pas uniquement réservé à la Ville. Oui, Monsieur GILBERT, seulement les financements externes attendus n'ont pas été à la hauteur de vos espérances et le public n'a pas répondu présent sur l'ensemble des spectacles programmés notamment concernant les spectacles payants.

Alors, vous êtes-vous posé la question du pourquoi ? Comment expliquez-vous que la plupart des acteurs qui font la culture à Parthenay n'ont pas adhéré à ce projet mais aussi ont exprimé vivement leur mécontentement ?

Par ailleurs, alors qu'il n'a jamais été annoncé en début de mandature, vous décrêtez l'élaboration d'un document d'orientations culturelles.

Bien évidemment, vous contesterez l'argument qui va suivre mais nous sommes convaincus que sans la polémique sur la baisse historique des subventions aux associations culturelles à Parthenay, la démarche « La Culture et Vous » n'aurait jamais vu le jour aussi rapidement.

Il est surprenant, j'espère que vous me l'accorderez, d'attendre un 3^{ème} mandat pour enfin établir un état des lieux de la culture à Parthenay et tenter d'initier une politique culturelle cohérente.

Preuve en est à nouveau le Sacré Festival. Quelle contradiction que celle de dire vouloir solliciter les habitants et les associations pour réfléchir ensemble à ce que doit être la culture à Parthenay et imposer un festival en disant dans la presse M. le Maire, je vous cite le 8 juin : « la culture, je peux aussi me l'approprier ».

Enfin, que penser d'un service culturel en grande difficulté concernant en partie son personnel et pas le moindre. Le souhait de la coordinatrice du service de ne pas prolonger son contrat ainsi que l'arrêt de la responsable après le week-end du Sacré Festival ne fait que renforcer nos interrogations.

Oui, l'actualité impose à la retenue, exige de mesurer l'expression de nos divergences au sujet de la culture. Néanmoins, M. ARGENTON et M. GILBERT, ne laissez pas les fondations actuellement fragiles de la maison culture à Parthenay se fissurer davantage.

Alors, voici nos questions. Pouvez-vous nous présenter le bilan financier et moral du Sacré Festival dont vous avez déjà répondu que ce serait la prochaine fois ? Où en est-on sur la démarche du document d'orientations culturelles ? Et Diff'Art, scène historique s'il en est, a besoin de 25 000 € supplémentaires pour éviter de se retrouver en situation de cessation de paiement. Une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € est adressée à la Ville, que comptez-vous faire ?

M. GILBERT : Il y a un certain nombre de points sur lesquels je prendrai un peu de temps pour répondre à votre long texte. Vous me le donnerez et je regarderai comment répondre à un certain nombre de points. Principalement sur l'approche de la politique culturelle dont vous manquez d'informations ou vous avez une mauvaise compréhension de ce que nous souhaitons faire pour pouvoir annoncer des événements comme ceux-ci.

Sur le bilan du Sacré Festival, je vous ai dit que je vous le présenterai lors du prochain Conseil Municipal.

Sur la démarche du document d'orientations culturelles, elle est en cours et nous avons présenté un calendrier en réunion publique le 30 septembre dernier au Domaine des Loges. Ce calendrier, nous allons essayer de le maintenir afin qu'il soit finalisé pour fin septembre 2016.

J'ai reçu le mail de l'association Diff'Art le 13 novembre. Il y avait un certain nombre de rendez-vous qui étaient fixés pour rencontrer les différentes associations même avant que leur bilan de l'année 2015 soit fait.

J'avais souhaité les recevoir un peu plus tôt soit dès le mois de décembre et au regard de ce que vous avez exprimé, entre autre le départ de Julie RUSSEIL, j'ai préféré repousser les rendez-vous que je vais prendre individuellement avec Karine HERVE pour écouter ces personnes.

Pour ce qui est du rendez-vous avec l'association, je vais les rencontrer rapidement et aborder le sujet avec eux et échanger sur leurs difficultés.

Il faut que nous restions conscients que notre enveloppe de subventions aux associations, qui l'année dernière était d'environ 200 000 €, n'est pas extensible et que s'il y a une aide à donner ce sera pris sur des choses ou nous donnerons moins. Nous allons y réfléchir et voir ce que nous pouvons faire.

Pour ce qui est de la démarche « La culture et vous » nous essaierons de nous faire accompagner, comme cela a été demandé ce jour-là, par un accompagnement extérieur pour que des gens spécialisés dans ce champ puissent nous accompagner en prenant un peu de hauteur par rapport à ce que nous vivons localement pour aller vers l'écriture de ce document.

Le 27 novembre prochain, nous rencontrons le Directeur Régional des Affaires Culturelles qui, comme je vous l'avais exprimé lors d'un Conseil Municipal, a été et je l'en remercie ainsi que ses services ainsi que Christelle PINEAU et Maud BARANGER qui ont travaillé sur ce sujet, pour réfléchir à la mise en place du pacte culturel.

Nous sommes dans une situation difficile et je vais demander au Ministère de la culture un potentiel accompagnement sur le pacte de la culture qui avait été lancé par la ministre Aurélie FILIPPETTI, et les services de l'Etat souhaitant engager avec nous cette démarche.

Le DRAC vient le 27 novembre pour aborder le texte du pacte culturel. C'est un élément pour lequel nous pouvons nous réjouir et qui je l'espère apporte quelques arguments sur vos doutes quant à nos intentions sur le développement de la culture à Parthenay.

Je vous remercie.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En tant qu'adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, j'aimerais que, dans cette instance où le public est présent, il ne soit pas fait allusion aux différents agents de la collectivité et surtout de leurs problèmes personnels. C'est un manque de considération.

M. CHEVALIER : D'une part, ce n'est pas écrit dans le règlement. D'autre part, Mme PRESTAT-BERTHELOT, je n'ai jamais évoqué de raisons personnelles, c'était juste pour étayer nos inquiétudes qui sont très importantes et cela n'engage que vous.

M. LE MAIRE : Cette façon de faire est totalement irrespectueuse pour les personnes en question.

M. CHEVALIER : Vous leur poserez la question, je ne suis pas sûr qu'elles le pensent.

M. LE MAIRE : Ne vous appropriez pas les gens !

M. CHEVALIER : D'autres s'approprient la culture.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que cela à voir. Vous croyez qu'en tant qu'élu nous ne pouvons pas avoir une idée de la politique culturelle. Vous, vous citez des gens, des fonctions que tout le monde connaît ici.

M. CHEVALIER : Je n'ai cité personne.

M. LE MAIRE : Parce-que vous croyez que personne ne sait qui est responsable du service culturel et qui est la chargée de mission.

M. CHEVALIER : En tant qu'élu d'opposition, nous aussi nous avons le droit de nous inquiéter.

M. LE MAIRE : Si vous voulez aborder des cas d'agents de la collectivité, je vous l'ai déjà dit et je vous ai déjà reçu à ce sujet-là, il n'y a aucun souci mais nous ne le faisons pas publiquement. Nous respectons les agents. Ce n'est marqué nulle part le respect, ça c'est vrai.

M. ROUVREAU : Cela s'apprend.

M. CHEVALIER : C'est à dire que vous considérez que je suis quelqu'un qui manque de respect, c'est ce que vous voulez dire M. ROUVREAU ?

M. ROUVREAU : Dans ce cas-là, oui.

M. CHEVALIER : Je suis un peu étonné que vous réduisiez mon intervention à cette partie-là car cela était un ensemble pour expliquer pourquoi nous sommes inquiets.

M. LE MAIRE : Oui, oui, on connaît la méthode.

M. CHEVALIER : D'accord, c'est ça, vous bâclez et vous concluez. C'est normal vous êtes le Maire.

M. GILBERT : Je vais vous donner quelques explications. Nous avons échangé, l'an dernier, sur les éléments de politique culturelle et il nous semblait important pour la collectivité d'avoir un poste de médiateur. C'est un effort que les élus ici présents ont fait pour mettre au budget un poste qui n'existait plus depuis 3 ou 4 ans. Nous avons recruté quelqu'un en novembre 2014. En décembre et janvier, il y a eu les différents débats d'orientations budgétaires. Nous avons voté le budget. Il y a eu ce que vous avez exprimé au regard des baisses des dotations pour l'ensemble des associations parthenaisiennes et entre autres l'effort que nous avons fait pour les associations qui avaient du personnel.

Ensuite, nous avons fait des réunions avec les associations culturelles et là est née l'idée de faire des assises de la culture. Tout cela est arrivé à peu près au mois de mars. C'est d'un commun accord avec les associations professionnelles et amateurs que nous sommes parties sur cette notion de réflexion « la culture et vous » et que nous nous sommes engagés sur cette démarche. Ensuite, la médiation avec les associations culturelles ne s'est pas réellement exercée puisque nous étions dans un temps qui était différent de ce que nous pensions comme médiation culturelle car il y a eu cet échange et cette demande d'assises.

La médiatrice culturelle ne se sentant pas exercer son métier avec échange nous a dit que c'était quelque chose qu'elle ne pouvait pas exercer au regard de la situation et des attentes du collectif de la culture. Elle a trouvé un emploi près de chez elle et sur un autre secteur. Aujourd'hui, nous poursuivons la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé. Voilà globalement sans blesser personne je l'espère, ce qui s'est passé.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Albert BOIVIN qui va nous parler de la gestion différenciée.

M. BOIVIN : Après la culture, un peu de nature.

Les espaces verts sont un levier d'actions indispensables et incontournables pour la collectivité.

Ils représentent une thématique, un registre, un champ d'actions, qui ont toutes leurs lettres de noblesse, au même titre que le registre économique, l'action sociale, la culture, la jeunesse, le sport. Ce n'est pas une thématique de la relégation.

Ils sont vecteurs de bien-être et de qualité de vie pour nos concitoyens, un élément du vivre ensemble en tant qu'espaces verts de vie, permettant la rencontre, la convivialité et la fraternité.

Les espaces verts, au-delà d'une réalité matérielle palpable et des actions concrètes qui s'inscrivent dans cette réalité sensible (que l'on peut expérimenter par nos sens c'est-à-dire que les espaces verts se caractérisent par des couleurs, des odeurs, le bruit, le toucher).

Outre cette réalité matérielle, les espaces verts sont avant tout l'expression d'une philosophie, d'un état d'esprit, un socle de valeurs que je crois, nous partageons tous ici dans cette assemblée :

- *l'expression des préoccupations environnementales et écologiques,*
- *le respect de la vie sous toutes ses formes et de la biodiversité,*
- *le respect de la nature et de notre cadre de vie,*
- *militier pour les espaces verts pour tous c'est-à-dire les rendre accessibles à nos concitoyens que ce soit par les chemins carrossables ou les installations adaptées comme les tables de pique-nique comme nous l'avons fait récemment aux berges du Thouet,*
- *prôner une sorte de retour à la nature en remettant plus de vert dans notre vie quotidienne et notre cadre de vie,*
- *faire des espaces verts de vie c'est-à-dire des lieux où nous tissons du lien social et des interactions.*

Fort de ces éléments, nous pouvons dire que l'année 2015 est une année riche et audacieuse pour les espaces verts, une année fructueuse pour les réflexions, le travail collaboratif, les propositions communes et mutualisées, la créativité, les engagements et l'expression de nos préoccupations environnementales.

Concrètement en 2015 :

1) La poursuite de la gestion différenciée :

Pour rappel, la gestion différenciée est une méthodologie vertueuse de gestion des espaces verts, dans le respect de la biodiversité et la préservation de l'environnement.

**Elle suppose un nouveau regard sur les espaces verts et repose sur 3 principes fondateurs :*

- 1) Le dépassement de la carte postale : un espace vert est bien plus qu'un paysage ou un simple décor paysager mais bien l'expression d'une dynamique de la vie sous différentes formes que ce soit la faune, la flore, la dynamique des sols...,*
- 2) Le principe d'unicité : chaque espace vert est unique et particulier. Cela implique donc une spécialisation dans la réflexion et les actions en fonction des particularités de chaque milieu. Un milieu humide est différent d'un espace de prairie ou d'un sous-bois,*
- 3) Le principe d'universalité : tous les espaces verts doivent être concernés par la gestion différenciée et la reconnaissance des particularismes des divers milieux (de la jardinière au rond-point, du jardin aux berges du Thouet..).*

Les 3 principes permettent de sortir de la standardisation quant aux actions menées sur ces espaces verts et du traitement homogène sur l'ensemble de ces surfaces.

Nous avons terminé la cartographie. Il fallait cartographier l'ensemble des surfaces pour savoir celles qui sont à la charge de la collectivité. Ce travail a été fait par le service de l'urbanisme et le service des espaces verts (106 hectares environ). Pour rappel, 15 agents composent le service des espaces verts donc il y a du travail.

Il nous reste maintenant à déterminer la classification de l'ensemble de ces espaces pour établir durablement des stratégies en fonction des différentes classes. Les réflexions sont en cours et il serait opportun de mettre sur pied 3 ou 4 classes guère plus pour éviter d'avoir une classification trop rigide et trop complexe. Il nous faut mettre au contraire un outil efficace, opérationnel et dynamique. Par exemple : espace de fleurissement, espace naturel, espace naturel privilégié. Des propositions seront faites et nous évoquerons ceci en commission travaux et cadre de vie.

Il faut aussi rendre visible et communiquer sur ce qui est fait. Il est vrai qu'il n'a pas échappé aux personnes que nous faisons l'effort de communiquer sur les espaces verts afin de rendre visible ce qui est fait.

De nombreuses actions sont déjà menées sur le terrain dans le cadre de la gestion différenciée comme :

- *L'écopâturage à la Prée (4 chèvres, animaux auxiliaires pour entretenir les parties escarpées des remparts),*
- *La préservation des milieux humides (parc des Loges, base des loisirs près du parcours de santé),*
- *Zone de fauche tardive et de préservation des habitats (parc des Loges, base des loisirs, la Prée),*
- *Espace sans pesticides (pas de pesticides dans les espaces verts excepté les surfaces sportives et le cimetière),*
- *Espace d'enherbement naturel (square rue Albert Camus qui fait la jonction avec la rue de la Mara par exemple),*
- *Espace de végétalisation naturelle et spontanée en ville (place du lycée Pérochon près du caniveau),*
- *Des actions qu'il nous faut rendre visibles sur le terrain ou une signalétique pédagogique, ludique et accessible sur site avec une communication appropriée.*

A noter que le service des espaces verts élabore son propre compost et broyat pour les actions de paillage (produit 100 % naturel ensuite utilisé sur les espaces verts).

Actions et réflexions dans le cadre de la signalétique

Des actions et des réflexions sont en cours dans le cadre du Conseil de vie locale. En effet, il y a un travail collaboratif avec nos concitoyens, le service communication et le service des espaces verts pour trouver ensemble différentes signalétiques les plus appropriées sur le terrain, les plus pédagogiques et ludiques dans le cadre de la gestion différenciée.

Une volonté de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires d'origine chimique. Pour ce qui est des espaces urbains, nous avons basculé du contrat au traitement chimique au contrat de désherbage à l'eau chaude, au prorata financier de ce qui était initialement prévu avec les produits phytosanitaires chimiques. Pour nous aider à entretenir le centre-ville il y a 2 contrats de 20h/semaine pour l'entretien au rotofil du cœur de ville et il n'y a plus de traitement chimique sur les parvis de l'église Saint-Laurent et l'esplanade Georges Pompidou.

Pour ce qui est des espaces verts : pas de pesticides sur l'ensemble de ces espaces, excepté les surfaces sportives et le cimetière. Pour les surfaces sportives, des réflexions sur la nature de ces surfaces peuvent nous amener à diminuer l'utilisation de tels produits. Par exemple, quand on parle de terrain synthétique même s'il y a d'autres problématiques d'entretien, on se pose moins la question de produits phytosanitaires.

Pour ce qui est du cimetière, nous avons commencé l'enherbement des allées sur la partie ancienne (entre 1/4 et 1/3 des surfaces sont concernées). Un enherbement par étape va permettre de forger un nouveau regard sur cet espace très minéralisé sur la partie ancienne. Pour les agents du service des espaces verts, il y a une autre façon d'intervenir sur le terrain à savoir utiliser la tondeuse et parfois le rotofil pour les herbes hautes. Plus l'enherbement de ces allées se développera moins nous allons recourir aux produits phytosanitaires. L'enherbement des allées va nous permettre de remettre de la nature dans cet espace très minéral et de progressivement faire une certaine unité des espaces entre la partie ancienne et moderne du cimetière. La partie nouvelle du cimetière est en terrasse et déjà végétalisée.

Enfin, de prendre conscience que la nature n'est certainement pas incompatible avec les notions de recueillement, de mémoire, de souvenir et de dignité humaine.

Des actions dans le cadre du fleurissement des pieds de murs où des réflexions sont en cours avec un programme pour cibler les pieds de murs concernés dans un premier temps. A terme, il serait pertinent d'y associer nos concitoyens pour fleurir les pieds de murs. Pourquoi pas, demander conseil au service des espaces verts afin de savoir quelles graines planter etc. Une expérimentation a déjà été conduite sur les pieds de murs du cimetière, nous en verrons le résultat courant mars.

Des réflexions sont aussi en cours pour déterminer des zones d'enherbement naturel, comme par exemple, des bandes piétonnières sur le boulevard de l'Europe. Au niveau de l'enherbement naturel, de 0 à 40 % d'investissement de la nature cela parait ne pas être entretenu et nous avons l'impression que c'est négligeant. A partir de 40 %, la notion d'esthétique apparait et nous avons une impression de nature qui s'organise et qui investit les lieux.

Des réflexions sont également en cours sur des espaces de végétation spontanée en ville. Nous essayons d'y réfléchir pour remettre un peu plus de vert dans notre espace urbain même si ce sont des endroits bien ciblés où nous laisserons la nature faire pour voir le résultat.

Pour conclure ces propos sur la gestion différenciée, je voulais vous interpeler sur le fait que pour préparer les espaces verts de demain, la gestion différenciée va accompagner nos actions pendant toute la durée de la mandature. C'est un travail qui est fait par étape, progressivement et sûrement pour mettre en place cette nouvelle approche vertueuse des espaces verts. La gestion différenciée est un travail de fond et de longue haleine. On pousse les pieds dans les différentes thématiques au fur et à mesure parce-qu'il y a aussi des répercussions dans les situations de travail des agents donc il faut avancer doucement de façon à atteindre une certaine excellence environnementale. C'est ce que nous souhaitons faire.

Pour information, il y a des rencontres au niveau des services de la Ville de Parthenay (voirie, propreté urbaine, services techniques et espaces verts). Nous considérons que la gestion différenciée ne concerne pas que les espaces verts mais l'espace public en général. Il faut que la collectivité soit exemplaire sur le sujet.

Les projets en 2015, les actions concrètes sont :

- 1) *le projet de remise à l'état naturel du milieu humide de la Prée. Un milieu humide sur le lit majeur du Thouet très altéré par 3 rangées de peupliers dangereux et vieillissants (plantés en rang d'oignon, correspondant à une pratique révolue sans prise en considération des spécificités du milieu et de la nature même des choses à planter). Cette suppression de la peupleraie (140 spécimens à peu près et 10 à 12 zones) et la remise à l'état naturel du milieu de la Prée s'est reposée sur 3 axes directeurs :*

**l'expression des préoccupations environnementales : sauvegarder le milieu humide car un peuplier de plus de 40 ans peut pomper le sol de plusieurs centaines de litres d'eau par jour,*

**replantation d'essences locales (frênes, chênes, noisetiers, charmes, tilleuls...). Nous avons effectué des prélèvements de spécimens sur les berges en face afin de nous assurer une origine locale des plants qui ont été mis en nourrice au service des espaces verts en attendant la replantation à la Prée qui commencera cet automne,*

**restauration des berges du Thouet qui sont très abimées (effet de battillage du fait d'un niveau d'eau constant avec les vaguelettes qui ont aussi tendance à éroder les berges). Comme il n'y a pas de circulation de sédiments, cela s'envase et les berges s'érodent donc on retrouve des berges en dentelle quand elles ne sont pas enracinées. On peut retarder l'échéance de dégradation par la replantation. Il faut de la racine au niveau des berges pour éviter leur grignotage.*

Un aspect valorisation du patrimoine c'est-à-dire la favorisation de la visibilité du patrimoine par la sauvegarde des points de mires et des vues paysagères sur les fortifications à partir du chemin du Rosaire et des parcelles de la rive en face avec des plantations stratégiques en îlots. Nous avons été accompagnés par le service Patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France pour faire cela. Aussi, favoriser l'investissement et l'appropriation des espaces verts pour tous avec à terme, ce sera la finalisation du projet, offrir des installations au public de façon à ce que ces personnes puissent investir ces lieux une fois que toutes les plantations seront faites.

- 2) *Le 2^{ème} projet est la promenade Winston CHURCHILL. Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la mort de Winston CHURCHILL, une volonté de rendre hommage à nos relations de longue date avec nos amis anglais, par exemple la porte Saint-Jacques et les remparts étaient échafaudés avec des fonds*

anglais. Nous avons souhaité réaliser la promenade Winston CHURCHILL, une sorte de clin d'œil à la promenade des anglais, qui a aussi pour objet de pousser toujours plus loin la curiosité voire la redécouverte de cette partie des berges au-delà de la place de la Nation. Il est vrai que les berges, au niveau des manifestations culturelles, sont beaucoup sollicitées de la porte à la place de la Nation que ce soit pour le Bouche à Oreille ou Jazz bat la campagne. Ce projet s'est composé d'une plaque commémorative, de 5 panneaux pédagogiques et ludiques pour nous faire découvrir le personnage historique (photos, textes en français et en anglais), 2 espaces de pique-nique accessibles à tous, avec poubelles pour favoriser l'appropriation des lieux et des berges qui sont aussi gérées en fauche tardive.

Les perspectives pour 2016

- 1) La poursuite de la gestion différenciée,
- 2) Des actions de replantation à la Prée et en bas de la place de la Nation,
- 3) Des réflexions sur des opportunités et des projets possibles en fonction des possibilités budgétaires et des arbitrages financiers qui suivront. Par exemple, des réflexions sur le bien-être des arbres de la place de la Nation, sur la pertinence de la circulation des véhicules sur cette place. Des réflexions sur la valorisation des espaces verts en bas du boulevard de la Meilleraye,
- 4) La possibilité de faire un partenariat avec les chantiers d'insertion pour mettre des hôtels à insectes et des nichoirs sur les espaces verts. Une action en faveur de la biodiversité qui permettra de valoriser la compétence et le savoir-faire local,
- 5) Des actions possibles de restauration des berges dégradées à la base de loisirs pour favoriser l'enracinement par la replantation et la reprise des rejets par une sélection des sujets existants, des actions de recépages,
- 6) La poursuite possible du projet de la Prée dans une continuité et une certaine cohérence mais cette fois sur les berges en face de la Prée. Au début du chemin du Rosaire, sur la droite, la Ville est propriétaire de 2 parcelles qui représentent à peu près 2,5 hectares. Pourquoi ne pas ouvrir ces parcelles au public et les mettre à disposition des usagers,
- 7) Valoriser le patrimoine bâti comme la chapelle du Rosaire, l'autre vue panoramique du château et le patrimoine naturel c'est-à-dire le chemin du Rosaire lui-même et les coteaux face à la Prée,
- 8) Permettre une boucle de randonnée et de promenade cohérente et accessible à tous c'est-à-dire créer une sorte de passe sur le côté pour contourner le rocher.

Vous voyez, les espaces verts sont une source intarissable pour l'engagement, la créativité, l'innovation et les projets. Nous verrons ce qu'il est possible de réaliser en fonction de nos possibilités financières et des arbitrages budgétaires qui suivront.

Pour finir, je voudrais remercier les élus du Conseil Municipal. Je vous remercie mesdames et messieurs les élus pour nous avoir apporté votre soutien au projet de remise à l'état naturel du milieu humide de la Prée, au projet de la promenade Winston CHURCHILL. Je parlais d'un socle de valeurs évoquées précédemment et finalement, ces valeurs-là, nous les partageons. Quand il y a des projets écologiques nous nous soutenons.

Une pensée des plus chaleureuses pour remercier l'ensemble des agents du service des espaces verts. On ne le fait jamais assez et je profite de ce temps de parole pour remercier les agents de ce service et ceux du service manifestation car ce sont eux qui permettent une valorisation de nos espaces verts. Ce sont eux qui les façonnent quotidiennement pour le plus grand plaisir de toutes et tous. Ce sont des acteurs incontournables de la gestion différenciée et du développement durable de demain. Ce sont eux, finalement, qui préparent les espaces verts pour les générations futures.

Une petite information pratique : l'ensemble des communes de la Communauté de communes sont invitées à se joindre à une action collective dans le cadre de la COP 21 et l'expression des préoccupations environnementales. La Ville de Parthenay souhaite se joindre à cette action pour laquelle il s'agit de planter un arbre ou des arbres avec les enfants des écoles. Nous avons pensé à commencer la plantation de la Prée avec les enfants et intégrer cette plantation dans le cadre de la restauration des berges, ce qui peut être pédagogique et ludique et de montrer finalement que ces berges sont fragiles. Vous êtes cordialement invités à vous joindre à cette opération conviviale, fraternelle et chaleureuse avec les enfants des écoles. Nous allons également choisir les sujets, choix auxquels vous pouvez vous joindre. Nous prendrons ceux qui sont en nourrice aux espaces verts puis nous irons les planter tous ensemble, avec les enfants bien-sûr, et pourquoi pas terminer par un goûter.

Merci de m'avoir écouté, merci de votre attention.

*M. ROUVREAU : Par rapport à la gestion différenciée, il est vrai que nous pouvons toujours en parler, l'écrire, trouver des solutions miracle mais il fallait emmener le personnel vers cette gestion. Albert a fait un formidable travail avec les équipes et je l'en remercie car aujourd'hui nous voyons le résultat et ça avance.
Un grand merci à toi.*

M. LE MAIRE : Merci Albert d'avoir conclu ce Conseil Municipal. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 23 novembre 2015 au 7 décembre 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;